

INTRODUCTION

Depuis le début de l'année 2008, une vague de flambées de prix sans précédent s'est abattue sur les marchés des matières premières à travers le monde entier. A l'instar de bien d'autres nations du continent africain et d'ailleurs, notre pays, le Burkina Faso, n'a pas été épargné par ce phénomène qui y a pris une certaine ampleur en raison des manifestations, violentes et pacifiques, survenues dans plusieurs villes du pays pour réclamer des mesures contre cette situation de « vie chère ».

Concrètement, cette situation quasi-inédite s'est manifestée dans notre pays par une poussée vertigineuse des prix des principaux produits de grande consommation, notamment les céréales et les produits alimentaires, mais aussi par la poursuite de l'envolée des prix du pétrole dont les cours ont atteint aujourd'hui le niveau inquiétant de 126 dollars américain le baril, après avoir été multipliés par plus de cinq entre janvier 2002 et novembre 2007.

Si la hausse continue du prix du baril de pétrole n'a point surpris les observateurs, la soudaine flambée des prix des produits alimentaires apparaît quant à elle, comme un phénomène si inattendu qu'il aura pris de court bien des gouvernants à travers le monde.

Et pourtant, toutes réflexions faites, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- le renchérissement des coûts de production des principaux produits alimentaires du fait de la montée du prix du pétrole ;
- la mauvaise saison agricole dans les principaux pays producteurs et exportateurs de riz ;
- les conséquences désastreuses du tsunami en Asie ;
- l'accroissement de la consommation, et donc de la demande des pays émergents en denrées alimentaires ;
- le recours de plus en plus croissant aux biocarburants, entraînant une réduction drastique des surfaces de cultures réservées à la consommation humaine ;
- la crise financière internationale induite par les prêts hypothécaires à risque aux Etats Unis (subprime) ;
- etc.

Comme on le constate, cette liste non exhaustive montre tout de même combien le phénomène était prévisible, même si son ampleur semble avoir surpris tout le monde.

Un des faits qui donne un caractère inédit à la présente situation mondiale, est la combinaison en 2007 de la forte hausse des prix du pétrole avec la crise des marchés financiers, entraînant un dérèglement du commerce international. Les fonds d'investissement qui ont été lessivés par la crise des « subprimes » ont cherché à se réfugier vers des valeurs moins risquées, en déportant leurs activités spéculatives sur le marché des céréales, où les denrées comme le riz, le blé, le maïs ou le soja offraient des opportunités de placements plus sécurisées et plus lucratives. Cette

nouvelle donne permet de prendre la mesure du caractère structurel et durable que pourrait avoir la présente crise du marché alimentaire mondial. Tout comme le pétrole, les actions ou d'autres sources d'énergie, les produits alimentaires s'échangent sur les marchés financiers, ce qui signifie que désormais ces denrées deviennent vulnérables à la volatilité des marchés.

En tout état de cause, c'est dans un tel contexte de difficultés cumulées, que les premières manifestations du phénomène dans notre pays ont vu le jour, alors même que des bruits de mécontentements sourdaient relativement à l'application de textes sur la fiscalité. En dépit des explications fournies par les autorités compétentes des ministères chargés respectivement du Commerce et des Finances, les incompréhensions sont allées crescendo pour déboucher sur des cas de violences dans les grandes villes de Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya et Ouagadougou.

Face à cette brusque dégradation du climat social, le gouvernement va prendre une série d'initiatives telles que :

- les mesures fiscales et douanières relatives aux opérations d'importation de certains produits alimentaires ;
- les séances d'explications avec les commerçants ;
- les concertations avec les forces vives de la Nation (autorités coutumières et religieuses, syndicats, partis politiques, organisations de la société civile, etc.).

En dépit de ces initiatives gouvernementales, force est de reconnaître que la situation n'a pas beaucoup évolué dans le sens d'une solution durable au problème socioéconomique posé par ce nouveau contexte inflationniste.

Ce bref rappel, nécessaire pour camper la situation, permet de comprendre la difficulté du sujet dont le traitement requiert une approche du phénomène.

C'est dans un tel contexte, que Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, allait annoncer le 05 mars 2008 dans son discours d'ouverture de la première session de l'année, la mise en place de commissions au niveau du parlement, pour réfléchir et faire des propositions sur divers thèmes, dont celui relatif au phénomène de la vie chère. Cette volonté du Chef du Parlement s'est traduite par l'arrêté n°2008-19/AN/PRES du 26 mars 2008 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Commission ad hoc sur la vie chère, composée de quinze députés issus des quatre groupes parlementaires (voir liste en annexe), avec pour mission de :

- faire toutes propositions relatives à la recherche des solutions idoines pour lutter contre la vie chère ;
- proposer des mécanismes de suivi de la bonne application des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère ;
- proposer toutes initiatives parlementaires à même de contrôler et/ou de soutenir le gouvernement, les pouvoirs publics et les structures privées dans la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer les conditions de vie des populations.

Il convient de noter que la Commission disposait d'un délai d'un mois à compter de sa date d'installation, pour déposer les conclusions de ses travaux sur le bureau du Président de l'Assemblée nationale.

En outre, la commission, aux termes de la lettre de mission à elle confiée, avait toute latitude pour faire appel à toute personne de son choix jugée compétente pour l'éclairer dans ses travaux.

Installée officiellement le 1^{er} avril 2008 par le Président de l'Assemblée nationale, la commission s'est immédiatement mise au travail.

Afin, de bien aborder ses activités, elle a d'abord procédé à son organisation ainsi qu'à l'adoption d'une méthodologie de travail.

a) L'organisation de la Commission

Le 02 avril 2008, le doyen d'âge de ladite commission, le député Sambo Antoine KOMY a organisé sa première réunion, qui a principalement porté sur la mise en place d'un bureau de trois membres désignés de façon consensuelle :

- Président : Benoît OUATTARA
- Rapporteur Général : Norbert Michel TIENDREBEOGO
- Rapporteur Général Adjoint : Michel NANA.

A l'issue de cette rencontre, les membres de la Commission se sont retrouvés sur convocation du président Benoît OUATTARA, le vendredi 04 avril, pour :

- une appropriation effective des différentes articulations de la mission ;
- l'adoption du chronogramme de travail proposé par le bureau ;
- la mise en place de sous-groupes de réflexion et de travail....

Ainsi, après une seconde séance de travail en date du vendredi 11 avril 2008, précédée de la prise de rendez-vous avec les différents interlocuteurs pressentis, la Commission a définitivement arrêté son programme de travail tel que présenté en annexe.

b) La méthodologie de travail

Compte tenu du délai imparti, la méthode de travail adoptée par la Commission a été essentiellement une posture d'écoute, de constatation et d'analyse, afin de prendre toute la mesure du phénomène de la vie chère dans notre pays et de faire à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, des propositions susceptibles de constituer une contribution de la représentation nationale à la résolution du problème posé. Pour ce faire, la Commission a organisé une série de rencontres d'échanges avec les différentes parties prenantes au problème, et effectué une sortie sur le terrain à Bobo-Dioulasso via Sabou, Boromo et Houndé où les commissaires se sont livrés à quelques constatations sur les marchés.

C'est ainsi que tour à tour, la société civile, à travers les organisations de consommateurs, les organisations syndicales, les organisations paysannes, le monde universitaire, les milieux d'affaires avec les organisations de petits commerçants, les industriels, les importateurs, les patrons de grandes surfaces, le patronat et les responsables de la chambre de commerce et d'industrie, puis le Gouvernement à travers les ministères chargés de la Santé, du Commerce, de l'Agriculture et des Finances, ont accepté de répondre à l'invitation de la Commission.

Afin d'asseoir la trame du présent rapport, la Commission a pris en compte les riches échanges intervenus au cours de ces rencontres et qui dénotent d'un sursaut collectif des burkinabè face au phénomène complexe de la vie chère. Le rapport insiste notamment sur la perception que ces différents interlocuteurs ont de la portée et de l'impact des mesures douanières et fiscales prises par le Gouvernement, et sur les propositions formulées pour juguler le phénomène de la vie chère et la dépendance alimentaire du Burkina Faso. Des recommandations et suggestions viennent ensuite conclure le rapport.

I. LES ECHANGES DE LA COMMISSION AVEC LES COUCHES SOCIOPROFESSIONNELLES, LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

I.1 « LA VIE CHERE » ET SES MANIFESTATIONS AU BURKINA FASO

Des échanges de la commission avec les différents groupes rencontrés, trois constatations peuvent être faites.

Première constatation : la vie chère est une réalité au Burkina Faso.

La question de la vie chère n'est pas nouvelle au Burkina Faso, même si le phénomène a pris récemment de l'ampleur avec la flambée exceptionnelle des prix des denrées de première nécessité. Ce nouveau contexte a contribué à installer une situation alimentaire critique pour de nombreuses couches de la population, singulièrement pour les plus pauvres pour qui le coût de la vie est devenu insupportable.

Pour les ménages burkinabè déjà en proie à la hausse vertigineuse des cours du pétrole et des matières premières, le renchérissement subit des produits alimentaires est venu porter un coup sévère à leur pouvoir d'achat, la plupart des produits de consommation courante étant devenue inaccessible pour beaucoup de ménages, à cause du niveau élevé leurs prix.

Cette flambée des prix a été confirmée par le Gouvernement au cours de ses échanges avec l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement reconnaît que les hausses de prix enregistrées sur le marché burkinabè en l'espace de quelques mois, ont été exceptionnelles au niveau de plusieurs produits d'importation :

- 51% pour le riz ;
- 74% pour les pâtes alimentaires ;
- 118% pour le lait ;
- 142% pour les huiles alimentaires.

Mais ces constats de hausse ne doivent pas s'arrêter aux seuls produits alimentaires, car l'inflation touche bien d'autres secteurs de l'économie. Ainsi, les transports, l'agriculture, les constructions et les travaux publics sont également touchés par des hausses toutes aussi exceptionnelles, induites par les prix élevés du pétrole, de l'énergie et des transports qui se répercutent directement sur le coût des intrants comme l'acier, les fers à béton, le ciment et les engrais. L'Ordre des Architectes du Burkina confirme à travers le tableau ci-dessous les hausses enregistrées entre le mois de décembre 2007 et la mi mai 2008 au niveau des prix des principaux matériaux de construction :

	Octobre décembre 2007	à	janvier à mars 2008	à	Avril 2008	la	De nos jours	la
CIMENT	90.000 100.000 tonne	à	90.000 100.000 tonne	à	120.000 tonne	la	135.000 tonne	la
FER A BETON DE 6 à12	360.000 à380.000 tonne	la	460.000 tonne	la	560.000 tonne	la	580.000 tonne	la
FER A BETON DE 14 à16			650.000 tonne	la	675.000 tonne	la		
BETON	150.000 F /m ³		165.000 à170.000 F /m ³		180.000 F /m ³			

Tous les groupes rencontrés par la commission ad hoc, reconnaissent avoir été surpris par la situation, même si dans une certaine mesure beaucoup disent être depuis longtemps dans la « vie chère ». L'ampleur de la situation a sans conteste été mal appréciée par plus d'un qui ne s'attendaient pas à une telle inflation, malgré les signaux du marché. En effet sur un plan externe, les premiers avertissements sont venus du marché pétrolier, avec le tournant haussier amorcé par les cours du pétrole dès le mois d'août 2007, pour culminer au dessus de 100 dollars en fin d'année. Ces hausses se sont combinées à celles du blé (+120% pour la seule année 2007), du riz (+75% entre janvier 2008 et mars 2008) et des produits laitiers.

Au plan national, l'alarme avait déjà été donnée par la Ligue des consommateurs dès le mois de septembre 2007, après l'augmentation unilatérale du prix du pain par les boulangers. A cela a fait suite en novembre/décembre, une flambée des prix des céréales locales qui reste inhabituelle en cette période de l'année où généralement, l'on assiste à une baisse des prix, en raison de l'arrivée des nouvelles récoltes sur le marché. La situation s'est ensuite dégradée à partir du mois de janvier 2008 avec le renchérissement des prix de la plupart des produits de grande consommation. L'indice harmonisé des prix calculé par l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) confirme bien cette hausse très sensible des prix (2,7%) entre décembre 2007 et janvier 2008.

Deuxième constatation :
les causes de la vie chère sont à la fois
d'ordre économique interne et international.

Des causes externes de la cherté de la vie.

Comme cela a été souligné, la flambée des prix qui a déclenché la présente crise résulte de la combinaison d'un ensemble de facteurs qui vont de la hausse exceptionnelle des prix du pétrole, la forte croissance de la demande mondiale résultant principalement de par la bonne santé économique de l'Asie, la vogue récente des biocarburants qui a pesé sur l'offre céréalière mondiale, la hausse du coût des transports, à la crise financière internationale.

Le commun des burkinabè n'entre pas dans ces considérations de haute stratégie pour appréhender le phénomène. Pour les acteurs rencontrés, la hausse des prix, l'inflation rampante et la vie chère sont tous des paramètres d'une même problématique qui interpelle le Gouvernement, celle de la politique économique dont la cohérence et l'efficacité doivent permettre de contenir l'inflation et d'assurer le pouvoir d'achat des travailleurs et des populations. Pressés par ce difficile contexte, c'est une rupture stratégique qu'ils préconisent pour mettre fin à la dépendance alimentaire de notre pays. Ils restent convaincus que seule une telle alternative peut permettre aux burkinabè, dont la majorité vit dans des conditions modestes, de réorienter leurs pouvoirs d'achat vers des emplois plus sobres.

Des causes économiques internes de la vie chère au Burkina Faso

Elles tiennent à la fois à des facteurs d'ordre conjoncturel et d'ordre structurel, qui peuvent se résumer comme suit :

- **Facteurs d'ordre conjoncturel**

Après avoir connu plusieurs années de croissance économique à un rythme élevé, l'économie a quelque peu marqué le pas en 2007, avec un taux de croissance plus modeste de 3,9%, contre 5,3% en 2006 et 7,1% en 2005. Cette situation a été aggravée en 2007/2008, par une campagne agricole morose dont les résultats ont été contrariés par une pluviométrie défailante. Ces mauvaises performances ont pesé négativement sur les revenus du monde rural et détérioré leurs conditions de vie. En effet, d'un côté la baisse de la production céréalière et le déficit enregistré au niveau de plusieurs régions ont entraîné une soudure précoce dans certaines zones déficitaires; de l'autre, la principale culture monétaire des paysans, à savoir le coton, a enregistré une baisse spectaculaire des quantités produites (moins 44 pour cent), tandis que le revenu net par hectare, comparé à celui de 2004/2005, chutait de 87%, passant de 146 000Fcfa à 29 000Fcfa. Tous ces éléments se sont combinés pour renchérir les conditions de vie d'un grand nombre de ménages ruraux au Burkina Faso.

Ensemble, les baisses de production conjuguées au niveau des deux filières céréalière et cotonnière ont également eu un impact négatif sur l'approvisionnement du marché de l'industrie locale, et favorisé la pénurie actuelle d'aliments de bétail, et vraisemblablement aussi celle des huiles alimentaires qui se profile à l'horizon.

- **Facteurs d'ordre structurel**

17 Au plan structurel, la crise alimentaire a mis en évidence la forte dépendance de notre pays à l'égard des importations pour son alimentation. Une telle dépendance expose en permanence le pays aux chocs extérieurs provenant du marché international. Comme semblent aujourd'hui l'admettre les institutions internationales et le Gouvernement, cette situation est la résultante d'une politique agricole mal orientée au cours des décennies passées, qui était tournée vers les produits d'exportation, au détriment de l'autosuffisance alimentaire. Devant l'imprévisibilité actuelle des marchés des biens alimentaires et les nouvelles

tendances spéculatives des marchés, les acteurs sont unanimes que la souveraineté alimentaire doit être un des objectifs prioritaires de notre pays. L'enjeu est clair : nourrir notre population sans dépendre de l'aide et des importations massives, pour nous mettre à l'abri de ce type de crise.

27 L'économie burkinabè se caractérise par ailleurs au plan structurel, par l'existence d'un secteur informel important, dont le comportement économique ne favorise guère la transparence et le libre jeu de la concurrence. Ceci est à la base de nombre de rigidités, et de déséquilibres parfois artificiels observés sur le marché au cours de la présente crise, qui sont incompatibles avec la logique de l'offre et de la demande. Ces dysfonctionnements du marché sont d'autant plus amplifiés que le contexte libéral est assimilé par la plupart des acteurs à une absence de contrôle.

37 Enfin, un autre trait défavorable de l'économie reste le chômage massif des jeunes qui pèse fortement sur la redistribution des revenus et le pouvoir d'achat des ménages. Dans le présent contexte, l'érosion du pouvoir d'achat induite par la flambée des prix est devenue insupportable pour nombre de ménages qui peinent à se nourrir.

Au-delà du phénomène du chômage des jeunes, il convient de rappeler ici l'importance de la pauvreté (plus de 42% de la population) qui sévit encore dans notre pays, afin de prendre toute la mesure des conséquences éventuelles de la forte inflation actuelle sur l'aggravation des inégalités sociales.

Troisième constatation :
les conséquences de la vie
chère vont au-delà de la crise alimentaire

Une des conséquences majeures de la poussée inflationniste pour les travailleurs et les populations, est l'effondrement de leurs pouvoirs d'achat du fait des niveaux de hausse enregistrés. Cette situation a mis au devant de leurs préoccupations, une demande sociale légitime d'amélioration à court terme du pouvoir d'achat et du niveau de vie.

Pour certaines activités économiques, les niveaux de prix actuels et leurs hausses continues, représentent une menace sérieuse sur leur survie à court terme. Il en est ainsi du secteur de l'élevage où les activités telles que l'embouche, la production laitière et la qualité de la viande, sont aujourd'hui remises en cause par le coût inabordable des intrants et des aliments de bétail, lorsque ceux-ci sont disponibles. Certains éleveurs ont ainsi choisi de traverser les frontières en quête de meilleures conditions de survie pour leurs animaux. De même, pour un grand nombre de petits exploitants agricoles, l'accès aux intrants et aux semences sélectionnées constitue un sérieux handicap en raison de leur coût.

Au niveau du secteur industriel enfin, le coût et la disponibilité des matières premières font peser une menace sérieuse pour la poursuite de certaines exploitations. Tel est le cas des unités industrielles utilisant la graine de coton comme matière première, dont l'arrêt des activités est annoncé pour les mois à venir (juin/juillet).

Pour les entreprises opérant dans le secteur de la minoterie et de la boulangerie, elles souffrent présentement des prix élevés du blé et de la farine, et avouent être dans l'impossibilité de continuer leurs activités sans de nouveaux ajustements de

leur prix de vente, la plupart des unités disant fonctionner actuellement en quasi perte.

I.2 LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR CONTENIR LA FLAMBEE DES PRIX DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION ET LEUR IMPACT

I.2.1 L'état des mesures prises par le gouvernement

L'Appui céréalier aux couches sociales vulnérables

La campagne agricole 2007 a été caractérisée par un démarrage tardif des pluies, suivi de fortes inondations et enfin d'un arrêt brutal de la pluviométrie ayant entraîné des mauvaises récoltes céréalière et cotonnière. Ainsi, à l'issue de la campagne, plusieurs provinces ont été déclarées déficitaires au plan alimentaire. Cette situation a amené le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence par la prédisposition à prix social de céréales (mil et maïs) dans ces provinces déficitaires.

Ainsi, dès le mois d'octobre 2007, une première opération réalisée à partir du stock d'intervention, a permis de ravitailler les localités déficitaires avec 5 800 tonnes de vivres. Une deuxième opération portant sur 5 895 tonnes est en cours de réalisation. Compte tenu de la situation alimentaire dans les zones déficitaires, l'opération doit se poursuivre avec les mêmes dotations courant juin et septembre 2008, par un prélèvement sur le stock de sécurité, car le stock d'intervention qui est seulement de 10 000 tonnes, sera déjà épuisé.

Les mesures d'ordre administratif et fiscal

Face à l'ampleur des hausses de prix et à l'urgence des solutions à mettre en place pour contenir l'inflation et répondre à l'attente des populations, le Gouvernement n'a pas hésité sur les mesures à prendre pour faire baisser la tension sur les prix : suspension des droits de douane et de la TVA sur certains produits, vente de céréales à prix social, interdiction d'exporter les céréales, blocage des marges, institutions d'un système d'homologation de prix etc. Ce sont là autant de mesures qui étaient censées apporter une réponse immédiate et utile pour le pouvoir d'achat des burkinabè, mais dont l'impact à la vérité est resté peu visible sur les prix à la consommation.

En effet, les prix suggérés par le Gouvernement pour certains produits importés, n'ont pas été respectés par les détaillants et les distributeurs finaux. De même, les ventes à répétition de céréales locales n'ont pas permis de contenir longtemps la hausse des prix qui s'installe à présent. Quant aux mesures de blocage des marges et d'homologation des prix de certains produits importés comme le riz, celles-ci ont eu pour conséquence, dans le contexte actuel d'évolution constante et rapide des stocks et des prix sur le marché international, d'accroître les hésitations et les craintes des importateurs. S'agissant enfin des produits industriels locaux, un problème de disponibilité reste posé compte tenu du manque de matières premières.

I.2.2 Les mécanismes de mise en œuvre des mesures

Le dialogue avec les acteurs socioéconomiques

Dans un premier temps, le Gouvernement a engagé une série de rencontres avec les couches socioprofessionnelles au rang desquelles les organisations syndicales, la ligue des consommateurs, la société civile, les importateurs, les industriels et les médias. Toutes ces rencontres visaient à expliquer le phénomène, à donner l'information sur les actions menées ou envisagées par le Gouvernement et à recueillir les suggestions et propositions de sortie de crise.

L'ouverture des « boutiques témoins ».

Suite à la concertation avec les opérateurs économiques, ceux-ci se sont engagés à ouvrir des boutiques témoins au sein desquelles les produits concernés par l'inflation seraient disponibles aux prix suggérés par le Gouvernement. La liste de ces boutiques a fait l'objet d'une première publication. Elle a été par la suite réactualisée et étendue à un plus grand nombre de localités.

Les mesures administratives de contrôle.

En vertu de la loi N° 15/94/ADP du 05 mai 1994 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso, le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA) a adopté une série de textes visant à permettre au Gouvernement d'assurer une surveillance des prix des produits de grande consommation. Il s'agit de quatre arrêtés portant respectivement fixation de la liste des produits et biens soumis au régime des prix fixés ; fixation des taux de marques de marchandises et de produits d'importation ; détermination du prix de revient licite d'une marchandise ou d'un produit importé et du prix de vente sortie usine des produits de fabrication locale et enfin obligation d'établir une fiche de décomposition de prix.

Enfin, pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des mesures visant à lutter contre l'inflation des prix des produits de grande consommation, l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE) a été instruite pour effectuer des contrôles sur le terrain, sur le respect des prix suggérés.

I.2.3 La perception des acteurs sur les mesures

A l'issue des échanges de la commission ad hoc avec les différents acteurs rencontrés, il ressort que leurs premières appréciations des mesures gouvernementales sont positives, car ils estiment que ces mesures ont permis de stopper momentanément la valse des prix et de calmer un tant soit peu les tensions sociales apparues dans le courant du premier trimestre de l'année 2008. Même si leur impact ne s'est pas fait sentir par des baisses sensibles sur les prix comme s'y attendaient les consommateurs, tout le monde admet cependant qu'elles ont certainement permis d'éviter des hausses de prix plus importantes, et ralenti la valse

des étiquettes. Aussi, la plupart des acteurs saluent-ils dans leur principe ces mesures du Gouvernement. Ils estiment cependant que la mise en œuvre des mesures s'est heurtée à un ensemble de difficultés objectives qui ont négativement influencé leur impact sur le terrain. Au nombre de celles-ci, il faut noter ce qui suit :

1^o les concertations gouvernementales ne semblent pas avoir été menées avec l'ensemble des opérateurs économiques. Les commerçants détaillants et les gérants de grandes surfaces qui représentent un segment important du commerce de distribution disent ainsi n'avoir pas été associés aux rencontres initiées par le Gouvernement. C'est pourquoi à leur avis la mesure de compensation financière n'a intéressé que les grossistes, mettant de fait les détaillants dans l'impossibilité de répercuter les baisses de prix suggérées par le Gouvernement. Cette situation a mis les détaillants dans une position d'attente qui s'est traduite dans certains cas par la rétention des stocks, ceux-ci refusant de vendre à perte sans clarification de leur situation ;

2^o les boutiques témoins n'ont pas été très opérationnelles parce que d'une part leur liste n'a pas été diffusée à temps, et d'autre part parce que leur nombre très limité n'assurait qu'une faible couverture urbaine et nationale, pendant que plusieurs provinces non couvertes par ces boutiques étaient laissées à elles-mêmes ;

3^o les associations de consommateurs estiment que les limites des mesures gouvernementales proviennent du fait que les prix des produits communiqués par le Gouvernement n'ont pas été fixés d'autorité, mais plutôt suggérés, ce qui n'obligeait aucun commerçant à les respecter. Elles estiment par ailleurs que certains produits de grande consommation comme le carburant, le blé et le ciment auraient dû être pris en compte par les mesures fiscales du Gouvernement, pour agir plus efficacement sur le coût de la vie au Burkina Faso ;

4^o ces mesures s'inscrivent dans le court terme, et ne sont donc pas destinées à apporter une réponse durable à un phénomène plutôt structurel. Aussi, malgré la prorogation du délai d'application des mesures fiscales, les consommateurs se posent-ils déjà la question de savoir ce qu'il adviendra du niveau des prix après l'expiration du délai de six mois. Ils n'ont pas tort, car cette question se pose déjà en ce qui concerne les huiles alimentaires locales dont l'arrêt des productions qui représentent 65% du marché est annoncé. Des mesures spécifiques seront-elles prises pour éviter un retour brutal et précoce de l'inflation sur ces produits et sur tant d'autres ?

I.2.4 Les tendances d'évolution du marché : une pénurie annoncée

Comme on le voit, l'impact des mesures gouvernementales reste limité devant une crise dont le traitement va au delà des mesures de court terme. Celles-ci restent évidemment limitées aux effets du phénomène et ne s'attaquent pas à ses causes profondes, qui requièrent essentiellement des mesures structurelles relevant du long terme. Ceci explique sans doute pourquoi les tendances actuelles du marché font toujours redouter une surchauffe des prix, qui s'installe progressivement (cf. la

tendance actuelle au niveau des céréales locales), ainsi que des risques de pénurie pour certains produits de grande consommation.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, qui vient de réévaluer ses prévisions alimentaires, annonce un déficit céréalier à l'horizon des mois d'octobre/novembre 2008 estimé à 20 000 tonnes. Le Gouvernement envisage combler ce déficit par un prélèvement sur le stock de sécurité alimentaire dont le niveau à la mi-avril était de 30 000 tonnes. A l'évidence, cette opération ne pourra se faire que si ce stock de sécurité lui-même était reconstitué du fait des ponctions répétées. La vigilance reste de mise, car les poussées actuelles des prix du riz ont tendance à orienter une partie de la demande sur les céréales locales dont les prix ont amorcé la même pente haussière.

Au cours de la sortie qu'elle a effectuée à Bobo-Dioulasso dans le cadre de ses travaux, la Commission a pu apprécier l'état réel d'approvisionnement du marché en dehors des grandes villes de Ouagadougou et de Bobo. A travers des vérifications effectuées à Sabou, Boromo et Houndé les commissaires ont pu constater des pénuries au niveau de certains produits comme le riz à Sabou et le savon à Boromo et Sabou.

Au regard du temps restant à courir pour les mesures d'exemption fiscales et douanières prises par le gouvernement, la commission ad hoc estime qu'une vaste concertation doit être engagée dès à présent avec les commerçants importateurs, pour prévenir d'éventuelles pénuries. En effet, les importateurs qui anticipent déjà des réactions hostiles des consommateurs, disent tous qu'ils attendent de voir ce que va décider le Gouvernement à l'expiration des mesures. Compte tenu des délais nécessaires pour réaliser les opérations d'importation, il est à craindre, si les mesures ne sont pas prises dès maintenant, que l'approvisionnement du marché en produits de grande consommation ne soit perturbé ou peu assuré.

II/ LES PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.

Au terme de ses travaux, la Commission note que les préoccupations exprimées par les acteurs rencontrés tournent autour de la disponibilité et de la cherté des produits alimentaires, du carburant et de certaines matières premières. Les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé, dont le coût est souvent au devant des préoccupations essentielles des populations, ont très peu été évoqués. Cette situation s'explique en grande partie par les efforts du gouvernement dans les domaines de la santé et de l'éducation, à travers la politique de la gratuité de l'enseignement et des manuels scolaires, de la prise en charge gratuite d'un certain nombre de soins de santé, de la notable baisse du coût des ARV, et de la maîtrise des coûts des médicaments.

Aussi la Commission recommande-t-elle que la mise en œuvre de telles politiques soit poursuivie et intensifiée.

Sur les préoccupations soulevées, de riches suggestions ont été enregistrées par la Commission, qui sont susceptibles de constituer de premières réponses à même de soulager un tant soit peu les populations de notre pays confrontées depuis quelques mois à la flambée des prix des produits de grande consommation.

Par ailleurs la documentation reçue et exploitée par la Commission lui aura permis de prendre la mesure du caractère mondial de la présente crise alimentaire et de l'imbrication des économies à l'échelle internationale. Notre pays qui n'échappe pas à cette situation, en subit donc les conséquences. De l'avis des institutions spécialisées telles que la Banque mondiale, la FAO, le FIDA ou l'AIE, la crise pourrait durer, l'économie mondiale s'étant installée dans une perspective de hausse structurelle des prix.

C'est là un ensemble de considérations, qui nécessitent qu'une réflexion approfondie soit engagée au niveau de chaque pays, de chaque regroupement économique régional et sous régional, pour un traitement approprié de la présente crise. Dans notre contexte particulier, la recherche de solutions au niveau des cadres communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO, reste un impératif qui permettra à notre espace sous régional de créer les nouvelles dynamiques de production et de marchés nécessaires pour une réorientation économique. C'est en effet à ce prix que des Etats comme le nôtre pourront faire infléchir le poids de la dépendance alimentaire et desserrer quelque peu l'étai du marché international sur leurs économies.

C'est à partir d'une telle problématique que la Commission s'est appliquée à capitaliser les riches contributions reçues des acteurs rencontrés au cours de ses travaux, en vue d'identifier un ensemble de mesures susceptibles de constituer une réponse appropriée au problème de la vie chère au Burkina Faso.

II.1. Les propositions et recommandations d'ordre général

Les acteurs rencontrés reconnaissent tous que pour l'essentiel, la flambée des prix qui sévit actuellement au Burkina Faso est importée des marchés internationaux. Elle est induite par des facteurs dont le contrôle échappe en grande partie au Gouvernement. Le phénomène a une envergure mondiale et touche presque tous les pays. Aussi, les mesures suggérées face à une telle situation ont-elles pour objectifs :

- à court terme, de contenir l'inflation et de garantir un approvisionnement régulier du marché en principaux produits de base ;
- à moyen et long terme, de mettre fin à la dépendance de notre pays, à travers des politiques agricoles qui fixent l'autosuffisance alimentaire au rang de priorité, et mettre les habitudes alimentaires et les modes de consommation des burkinabè davantage en adéquation avec les productions de notre agriculture et de nos industries.

II.1.1. Les mesures et propositions de court terme

II.1.1.1. Contenir l'inflation et prévenir d'éventuelles pénuries

Si les premières initiatives prises par le Gouvernement ont permis de baisser un tant soit peu la tension née de la crise, il convient de reconnaître que le malaise est persistant, car le calme apparent pourrait être remis en cause par la persistance de l'inflation. En effet, nous sommes aujourd'hui loin du prix de 13 000 F CFA annoncé par le Gouvernement au mois de février pour un sac de riz, cette denrée se traitant actuellement autour de 20 000 F CFA le sac, alors que les prix des céréales locales (mil et maïs) sont aussi repartis à la hausse. Parallèlement, les niveaux records atteints aujourd'hui par le pétrole font craindre un renchérissement du coût de la vie par des prix de l'énergie plus élevés, des engrais et des transports plus chers. Cette spirale inflationniste doit être impérativement contenue, pour permettre le retour à un calme durable. Dans ce sens, le Gouvernement devra prendre les mesures nécessaires pour contenir l'inflation à un niveau supportable pour les populations.

Il devra également prendre et faire appliquer des mesures transitoires pour assurer une meilleure maîtrise du marché intérieur en produits de base. Rien ne doit être exclu dans ce sens. Les accords avec les entreprises, la baisse du prix des produits comme les engrais, les semences agricoles et la mise en place de programmes spéciaux d'importation de riz ou d'aliments pour le bétail pourraient être envisagés. L'objectif de telles mesures est de contenir l'inflation, de prévenir une éventuelle pénurie alimentaire et de favoriser les conditions d'une bonne campagne agricole, en sachant que notre pays devra éviter à tout prix la répétition d'un déficit agricole dont les conséquences humanitaires seraient catastrophiques.

II.1.1.2. Assurer un approvisionnement régulier et diversifié du pays

Dans le contexte actuel, l'implication de l'Etat, par des actions fortes, pourrait permettre de réunir de meilleures conditions d'approvisionnement du marché, de diversifier les circuits d'approvisionnement du pays et de réduire à très court terme la tension observée sur les prix de certains produits. Vu le fonctionnement actuel du marché international et les tensions sur les stocks de biens alimentaires, il paraît souhaitable que le Gouvernement burkinabè, à l'instar de ceux de certains pays voisins, envisage des négociations d'Etat à Etat pour l'acquisition des stocks nécessaires, afin d'enrayer la psychose de pénurie au niveau de certains produits de grande consommation (riz, maïs, huile, blé), et ramener les prix du marché à des niveaux acceptables pour les consommateurs.

II.1.1.3. Renforcer le dispositif de surveillance du marché intérieur

La Commission a pu constater au plan réglementaire, que les mesures conjoncturelles de contrôle et de surveillance des prix et de la distribution étaient inopérantes sur le terrain, les textes pris pour administrer les prix (cf. arrêtés n° 08-054 à 08-057 du MCPEA en date du 26 février 2008) étant ignorés par les commerçants et les consommateurs : prix, marges et marques fixés mais non vulgarisés ni diffusés.

Dans le contexte actuel du marché intérieur, il est impératif d'instaurer un véritable contrôle, en vue de contenir un tant soit peu l'inflation. L'administration des prix et de la concurrence devra donc être renforcée et dynamisée pour lui permettre d'affirmer davantage son autorité de contrôle et de régulation des actes de commerce et jouer son rôle d'alerte qui reste essentiel en période de crise.

II.1.2. Mesures et propositions de moyen et long terme

II.1.2.1. Réhabiliter l'agriculture vivrière

La crise actuelle a mis à nu la fragilité de notre économie, fortement exposée aux chocs exogènes du fait de sa forte dépendance à l'égard des marchés internationaux des produits de base. Compte tenu de l'imprévisibilité et de la volatilité actuelles des marchés des biens alimentaires, le Burkina Faso doit voir sa souveraineté alimentaire comme un objectif majeur. Notre pays ne doit plus seulement compter sur les aides et les importations massives pour nourrir sa population. Ainsi, dès la présente campagne, le Gouvernement devrait revoir sa politique agricole dans ce sens, car l'autosuffisance alimentaire doit être une réalité.

L'agriculture vivrière doit être réhabilitée. Elle doit être encouragée par des prix rémunérateurs et protégés contre la concurrence débridée de produits d'importation qui annihilent les efforts de nos paysans et qui les découragent. Notre pays doit se doter dès à présent de tous les outils nécessaires pour cette reconversion : infrastructures rurales du type périmètres aménagés avec maîtrise totale de l'eau, infrastructures de stockage et de transformation agroalimentaire, ressources nécessaires au financement des campagnes de production et de commercialisation des récoltes et organisation des marchés ou encore, promotion de la restauration. Ce sont là autant d'activités essentielles qui ont été négligées par le passé mais qui restent des préalables incontournables à lever pour assurer un véritable essor de l'agriculture au Burkina Faso.

En tout état de cause, le Gouvernement devra dès la présente campagne investir en vue d'une restructuration durable de notre secteur agricole. Dans ce sens, il sera nécessaire d'investir plus sérieusement dans la recherche, pour développer des productions adaptées à notre environnement, assurer la conservation des récoltes et la formation des hommes et aussi la diffusion des techniques agricoles performantes. Pour réussir ce challenge, un véritable changement des modes de pensée et d'action en matière de développement s'impose à notre pays. Ce changement devra nécessairement s'accompagner d'une évolution de nos modes de consommation et de nos habitudes alimentaires.

II.1.2.2. Relancer vigoureusement la riziculture au Burkina Faso

La situation alimentaire que connaît notre pays depuis quelques mois montre combien la riziculture et la production du maïs revêtent un enjeu économique et social important, qui justifie l'intervention de l'Etat pour une meilleure organisation et un soutien à ses acteurs.

Très faible au début des années soixante, la consommation du riz au Burkina Faso, qui dépasse aujourd'hui largement trois cent cinquante mille tonnes, devrait au rythme actuel d'accroissement de 5,6% l'an, atteindre cinq cent mille tonnes en 2015, c'est à dire dans moins de sept ans. Avec la forte croissance urbaine qui contribue à inverser les tendances alimentaires en faveur de la consommation du riz, notre pays sera de plus en plus amené à consommer cette denrée, dont il ne produit actuellement que 30% de ses besoins. Au regard des tendances de la consommation mondiale, et de la stagnation des niveaux de la production dans les pays asiatiques qui fournissent actuellement plus de 90% de la production mondiale, le spectre de la pénurie observée cette année est loin de s'estomper. C'est pourquoi le développement de la riziculture et l'autosuffisance en riz doivent constituer des éléments importants de la stratégie de sécurité alimentaire au Burkina Faso.

Bien que le Burkina Faso dispose d'atouts non négligeables pour promouvoir la riziculture, il ne faut pas occulter les contraintes réelles qui doivent être surmontées pour promouvoir plus vigoureusement la riziculture dans notre pays:

- conditions agro-climatiques relativement peu favorables, qui affectent négativement les rendements et la compétitivité du riz local par rapport aux produits d'importation ;
- les superficies aménagées pour la culture du riz sont extrêmement faibles. Elles représentent à peine 10% du potentiel aménageable soit environ 50 000 ha, dont seulement 10 000 ha avec maîtrise totale de l'eau, les 40 000 ha restant étant constitués de bas-fonds ;
- la sous exploitation des périmètres aménagés avec maîtrise totale d'eau, ceux-ci n'étant exploités qu'à peine à hauteur de 56% ;
- la faible disponibilité au niveau national d'intrants (semences sélectionnées et engrais adaptés spécialement pour le riz) et d'équipements de production et de transformation ;
- la très faible taille des exploitations (en moyenne 0,25 ha), la quasi-absence de mécanisation et la faible consommation d'intrants (semences améliorées, engrais et pesticides) ;
- l'absence d'un circuit de commercialisation organisé et performant.

Tous ces facteurs montrent combien les marges de progression de l'agriculture sont étroites, pour un véritable décollage de la riziculture au Burkina Faso. Outre une forte volonté politique, des actions stratégiques d'envergure doivent être entreprises à court terme pour lever les nombreuses contraintes listées ci-dessus et qui vont de l'aménagement conséquent de nouveaux périmètres, la définition d'itinéraires techniques plus performants au renforcement des capacités des acteurs.

II.1.2.3. Soutenir le secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage compte parmi ceux qui ont été touchés par le contexte de la présente crise. Les activités de ce secteur qui restent essentielles pour le monde rural et pour la qualité de l'alimentation des populations, sont aujourd'hui menacées par les difficultés nées à la fois de la campagne agricole défavorable au Burkina Faso (baisse de la production céréalière, pénurie d'aliments de bétails), et de la flambée des prix qui se répercute négativement sur le coût des intrants.

Dans un tel contexte ce secteur mérite une attention particulière afin de préserver le capital important que constitue pour le Burkina Faso son cheptel. La Commission propose à cet égard que des mesures urgentes soient prises par le gouvernement pour endiguer la pénurie d'aliments qui menace de disparition un certain nombre d'activités liées à l'élevage : embouche, production laitière, production de viande etc.

A plus long terme les mesures à prendre pour une évolution qualitative du secteur de l'élevage et une véritable valorisation de sa production devrait porter sur :

- l'approvisionnement adéquat en intrants et en aliments à des conditions économiquement accessibles;
- la bonne couverture zoo sanitaire du bétail ;
- la promotion de la transformation et de la commercialisation de la production ;

Enfin, la résolution des problèmes fonciers et d'encadrement technique des éleveurs s'avère indispensable pour une exploitation rationnelle des ressources du secteur.

II.2. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS D'INITIATIVES PARLEMENTAIRES

II.2.1. Les besoins de réglementation

II.2.1.1. Loi sur la sécurité alimentaire

La crise de la « vie chère » au Burkina Faso a mis en évidence la précarité de la situation alimentaire de notre pays et sa forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Cette situation qui suscite l'angoisse au sein des populations, pose l'urgence d'ériger la question de la sécurité alimentaire au rang de priorité absolue, et de prendre une loi spécifique pour matérialiser ce droit fondamental des populations. Cette loi aura notamment pour objectif principal de garantir en toutes périodes aux citoyens, un accès physique et économique à la nourriture. Elle devrait en outre viser les dispositions à prendre par l'Etat lorsqu'il y a une menace sur la sécurité alimentaire, afin d'assurer à la population la continuité de son approvisionnement alimentaire :

- limitation de la spéculation en période de crise alimentaire,
- renforcement des missions de la SONAGESS,

- mise en œuvre par l'Etat de tous les moyens pour mobiliser les denrées alimentaires en période de crise etc.

II.2.1. 2. Loi sur le foncier agricole

L'écoute des différents groupes rencontrés par la commission ad hoc, en particulier celle des acteurs du monde rural, a mis en évidence la nécessité pour les burkinabè, d'opérer un changement dans leurs habitudes alimentaires et dans leurs modes de consommation. Les expressions « produire et consommer burkinabè » sont revenues tout au long des échanges de la Commission, non comme un simple slogan politique, mais comme pour suggérer une nécessaire rupture au niveau de notre stratégie agricole.

Pour faire de cette nouvelle volonté de promotion des filières agricoles et pastorales une réalité, les acteurs rencontrés sont unanimes, la réforme foncière prônée depuis des années doit être accélérée, afin d'assurer aux fermiers, agriculteurs et éleveurs la disponibilité des terres et la sécurité foncière indispensable pour l'investissement.

L'Etat devra en outre mettre en place un cadre fiscal incitatif pour l'investissement agricole, ainsi que l'accompagnement financier et technique approprié.

II.2.1.3. Loi d'orientation agricole

Dans le contexte de crise alimentaire qui se profile à l'échelle mondiale, notre pays se trouve dans l'obligation de redéfinir sa politique agricole, pour faire de l'autosuffisance alimentaire une nécessité. Il s'agira de rompre avec les politiques agricoles menées au cours des décennies passées sous la houlette des institutions internationales et dont les résultats ont été la production des denrées d'exportation au détriment de l'autosuffisance alimentaire, accentuant ainsi la dépendance de notre pays vis-à-vis de l'extérieur.

La Commission recommande pour ce faire qu'une loi soit prise pour définir ces nouvelles orientations de notre agriculture. Cette loi devrait avoir entre autre pour objectifs :

- le renforcement de la sécurité alimentaire en garantissant pour tous et de manière régulière une nourriture saine et suffisante pour mener une vie active ;
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et l'entretien des paysages ;
- l'identification et la promotion des cultures qui participent à la sécurité alimentaire des populations ;
- l'amélioration des conditions de production, du revenu et du niveau de vie des agriculteurs et des populations rurales ;
- la valorisation des terroirs et des espaces ruraux ;
- l'encadrement du secteur de l'agriculture, en vue de permettre l'accroissement de sa productivité et de sa compétitivité ;
- la sécurisation de la propriété des exploitations agricoles familiales et industrielles et la réglementation de leurs transmissions ;
- le développement de l'emploi dans le domaine agricole ;
- la production de biens agricoles répondant aux besoins de l'agro industrie ;

- le renforcement de la recherche agronomique pour l'amélioration des rendements, l'adaptation écologique des variétés agricoles et agro industrielles

Cette loi devra définir la place des productions végétales à l'usage des biocarburants. Notre pays doit définir à cet égard très clairement les objectifs qu'il assigne à ces productions ainsi que les priorités. En tout état de cause la priorité ne peut être consacrée aux biocarburants si les hommes et la nature doivent en pâtir. Sur le plan écologique, ces nouvelles productions ne devraient pas non plus favoriser une extension horizontale de la frontière agricole sur les terres boisées. Sur le plan économique enfin, ces productions devraient éviter de reproduire les schémas extravertis de l'agriculture coloniale.

II.2.1.4. Le domaine commercial et économique

Le traitement de la crise actuelle a mis en évidence les limites et les dysfonctionnements de notre réglementation du commerce. La plupart des textes en vigueur datent en effet d'une trentaine d'années et sont inadaptés au cadre actuel de notre économie et de nos engagements au plan régional (UEMOA, CEDEAO) et international (OMC). Ainsi, au plan législatif, il apparaît urgent d'entreprendre une relecture des textes existants avec pour objectif :

- d'actualiser le dispositif législatif relatif au régime général des importations au Burkina Faso, en vue de mieux maîtriser le flux des échanges et l'équilibre de la balance commerciale ;
- d'instaurer une réglementation appropriée du commerce de distribution afin d'une part de mieux organiser le marché interne à ses différents stades, d'autre part de favoriser la structuration et la formalisation du secteur informel de plus en plus prépondérant dans les actes de commerce ;
- d'accroître la transparence du marché et d'instituer une véritable concurrence.

II.2.2. Les besoins de contrôles parlementaires : enquêtes et missions d'information

De l'écoute des acteurs rencontrés par la Commission, il ressort un besoin de contrôle et d'analyse plus poussés du fonctionnement de certaines institutions et de certaines activités économiques. Ces initiatives du parlement pourraient être diligentées sous forme d'enquêtes parlementaires ou de missions d'information. Elles pourraient porter sur les aspects suivants :

- application des règles de la concurrence dans le domaine commercial par les organismes impliqués dans la régulation du commerce ;
- impact du programme de vérification des importations sur le coût des produits ;
- rôle des unités économiques qui exercent un effet déterminant sur l'approvisionnement du marché ;
- mise en œuvre de la politique agricole et suivi des filières céréalières ;
- évaluation de la sécurité alimentaire du pays.

II.2.3. La création d'un Cadre d'écoute parlementaire de la société civile.

La Commission a pu prendre la mesure du besoin d'écoute exprimé par la société civile, dans le cadre de ses échanges sur le phénomène de la vie chère au Burkina Faso. Aussi la Commission recommande-t-elle, à l'instar des rencontres annuelles du parlement avec les élus locaux, la création d'un cadre de concertation et de dialogue spécifique pour prendre en compte ce besoin d'écoute de la société civile. Un des objectifs de ce cadre serait d'enrichir les outils du parlement en termes d'information.

II.2.4. Proposition relative à l'implication des parlements communautaires.

Au regard du fait qu'aucun de nos pays ne saurait surmonter tout seul cette crise à dimension mondiale, la Commission suggère que le Président de l'Assemblée nationale puisse envisager dans les délais les meilleurs, une rencontre des parlements communautaires de notre sous région (CEDEAO et UEMOA) à Ouagadougou, pour faire le point du phénomène de la vie chère dans les différents pays. Une telle rencontre permettra d'offrir aux représentants des populations de la sous région un cadre d'expression, d'analyse et de proposition de solutions intégrées, coordonnées et solidaires pour contribuer à faire face à la vie chère à court, moyen et long terme.

II.3. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE PARTICULIER

Après une écoute attentive des différents interlocuteurs, et une analyse approfondie des éléments fournis, la Commission estime nécessaire de faire des suggestions et recommandations spéciales pour faire face au contexte de vie chère dans notre pays. Il s'agit :

- du relèvement du pouvoir d'achat des travailleurs et des populations et de l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- du renforcement de la concertation et du dialogue social autour des préoccupations nées du contexte de vie chère dans notre pays ;
- des conditions financières d'importation des céréales.

II.3.1. Sur la revalorisation du pouvoir d'achat

L'économie burkinabè souffre depuis quelques temps de la hausse vertigineuse des cours du pétrole et des autres produits (acier, ciment, fer, etc.). La brusque flambée de prix des produits alimentaires qui culmine depuis le début de l'année 2008, est venue renchérir la situation et provoquer une baisse sensible du pouvoir d'achat des travailleurs et des populations.

Cette situation a mis au devant de leurs préoccupations, une demande légitime d'amélioration du pouvoir d'achat. Si cette demande sociale des travailleurs est justifiée dans le présent contexte de forte hausse des prix, il faut reconnaître que les marges de manœuvres du Gouvernement sont étroites.

D'un côté, la flambée des prix est en grande partie exogène. Elle est conditionnée par les grands marchés mondiaux qui obéissent à la spéculation et aux règles du profit. Réduire sensiblement les prix du pétrole et des matières premières n'est pas à la portée de notre pays. De l'autre, il paraît difficile dans notre contexte actuel de croissance économique ralentie, d'envisager des hausses de revenus à la hauteur des fortes attentes des travailleurs. Néanmoins, le Gouvernement se doit d'être attentif aux sollicitations légitimes des travailleurs et des populations.

En tout état de cause, il paraît nécessaire aujourd'hui d'envisager des mesures spéciales tendant à revaloriser le pouvoir d'achat des populations afin de leur offrir la bouffée d'oxygène attendue. L'attention devrait être portée en particulier sur les catégories sociales vulnérables qui vont le plus souffrir de l'inflation, et sur les secteurs d'activités fragilisés et menacés tels l'agriculture et l'élevage.

En ce qui concerne spécifiquement les travailleurs salariés du public comme du privé, les négociations doivent être engagées dans les cadres de concertation prévus à cet effet, afin d'examiner leurs demandes légitimes de revalorisation des salaires. Ces discussions devront être engagées dans un esprit d'ouverture et de réalisme, en vue d'aboutir à des propositions réalistes tenant compte des possibilités budgétaires et des engagements de l'Etat et des employeurs.

D'autres mesures de portée générale, susceptibles d'avoir un impact positif durable sur le pouvoir d'achat des travailleurs pourraient être examinées par le Gouvernement :

- la modulation de la fiscalité sur les salaires ;
- l'instauration du ticket alimentation (un produit très innovant lancé dans plusieurs pays déjà, et proposé par certains des acteurs économiques rencontrés par la Commission au cours de ses travaux) ;
- le développement du transport collectif urbain ;
- etc.

II.3.2. Recommandations sur la concertation et le dialogue social

Une des conséquences préoccupantes du contexte né de la flambée exceptionnelle des prix des produits alimentaires dans notre pays, est la mise à l'épreuve du dialogue social à un moment où celui-ci reste essentiel pour la résolution d'une question cruciale susceptible de mettre à mal la cohésion sociale.

Devant l'impatience grandissante des populations perceptible depuis quelques mois et leurs inquiétudes engendrées par les difficultés d'approvisionnement dans les produits alimentaires essentiels, il est nécessaire et urgent de renouer les fils du dialogue et d'impliquer tous les acteurs

II.3.3. Sur les conditions financières d'importation des céréales

La première recommandation spécifique porte sur l'assouplissement des conditions financières d'importation des céréales. Les propositions de la commission sur ce point consiste en un rabaissement négocié des conditions de banques applicables aux importateurs de riz notamment, afin que ceux-ci puissent répercuter ledit rabatement sur le prix de vente des produits.

Une telle mesure nécessite une concertation tripartite Gouvernement-Banques-Importateurs et pourrait par exemple déboucher sur une baisse des taux débiteurs appliqués à ces derniers sur leurs taux habituels, uniquement pour les opérations d'importations de riz.

II.3.4 autres recommandations spécifiques

Les autres recommandations spécifiques portent principalement sur :

- enrayer la fraude et l'incivisme qui privent l'état d'importants revenus et qui faussent toute politique de redistribution au plan national ;
- la subvention des intrants et des semences agricoles ;
- la levée des mesures de contingentement à l'importation en période de crise ou de pénurie comme celle que nous vivons ;
- l'organisation rationnelle du secteur informel ;
- la prise de mesures spécifiques pour renforcer les capacités de suivi et de contrôle des mesures gouvernementales, surtout en cas de crise,
- la mise en place de mécanismes de contrôle de la bonne application des initiatives parlementaires de soutien,
- opter clairement pour une politique de développement des industries de transformation,
- etc.

CONCLUSION

L'évolution du phénomène de la vie chère est si riche d'enseignements, qu'il revient à l'ensemble de notre peuple d'en tirer profit. En tout premier lieu, le Gouvernement se doit de travailler à renforcer l'espoir des populations en un avenir meilleur, à renforcer le dialogue social par une communication plus accrue, et enfin à rester véritablement à l'écoute des préoccupations des salariés et du monde rural.

Au terme du présent rapport, la Commission ad hoc sur la vie chère reste convaincue que notre pays et ses hommes disposent des moyens de surmonter la crise, et de transformer la situation actuelle en une véritable opportunité. Cette opportunité dépendra de notre capacité individuelle et collective à nous adapter à nos réalités propres, à mettre en valeur nos potentialités nationales et à briser la trop forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Ceci se résume en quelques mots : « Produire et consommer burkinabé ».

Comme nous l'avons déjà souligné, loin d'être un simple slogan politique, cette évidence traduit une revendication sociale forte dont dépend l'avenir du pays. Il s'agit d'une question de survie à terme ! C'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre vers une reconversion des mentalités, vers un changement profond de nos habitudes alimentaires et comportementales, et enfin vers une redéfinition de nos politiques de production et de distribution. Une telle perspective commande au Gouvernement de cultiver le sens de la responsabilité dans l'éducation, la formation et l'information des populations par tous moyens.

Les autres acteurs de la vie nationale ne sauraient rester en dehors d'un tel travail de remise en cause, d'introspection et de sursaut national, en vue de contribuer ensemble à l'édification d'une économie nationale indépendante et prospère, condition indispensable au développement durable dans un monde en pleine mutation. Pour ce faire, la discipline dans les comportements devra constituer la base de tout le contrat social liant les différentes couches sociales du pays, et les différents acteurs à tous niveaux.

Dans cette optique, un train de mesures politiques sous tendues par une volonté politique clairement affirmée, s'impose nécessairement au Gouvernement.

C'est pourquoi, la Commission ad hoc sur la vie chère, après une écoute attentive des protagonistes de la situation, et après analyse des causes profondes du phénomène, a formulé des propositions de solutions et recommandations dont l'application relève du court terme. Mais la Commission a surtout mis l'accent sur les recommandations d'actions et de politiques à entreprendre à moyen et long termes.

En terminant le présent rapport, la Commission ad hoc sur la vie chère est consciente de l'importance des enjeux, et reste persuadée que l'ensemble de notre peuple saura s'élever au dessus des vieux clivages, pour faire face, dans un sursaut national salutaire, à la situation. Il y va de la prospérité et de la survie de notre chère patrie, le Burkina Faso.

La Commission ad hoc sur la vie chère, au terme de ses travaux et de ce rapport, tient particulièrement à féliciter le Président de l'Assemblée nationale pour

son souci manifeste de faire contribuer la représentation nationale à la résolution des problèmes de la Nation. A ces félicitations se mêlent les sentiments de gratitude et de remerciements des membres de la Commission, pour la mise à leur disposition de conditions de travail idoines tout le long de leur mission.

La Commission remercie par ailleurs chaudement toutes les organisations de la société civile, les représentants des couches socioprofessionnelles et les membres du Gouvernement, qui ont accepté répondre à son invitation aux échanges, et ont ainsi permis la concrétisation de ce rapport.

Rapport adopté le 15 mai 2008

Le rapporteur général

Le Président

TIENDREBEOGO Norbert M.

OUATTARA Benoît